économie societe societe societe societe societe environnement societe environnement societe économie environnement societe économie environnement societe économie environnement societe économie économie économie économie économie économie économie économie économie

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Le plan local de développement durable 2011 2015

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABL



MOT DU MAIRE DE SAINT-LAURENT



Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Laurent,

Un plan de développement durable est un travail de concertation où tous les acteurs et les intervenants du milieu sont des partenaires clés qui doivent être mis à contribution.

Pour maintenir et préserver la qualité de vie de la population, incluant nos citoyens corporatifs, Saint-Laurent s'est engagé il y a sept ans dans un vaste virage environnemental, ce qui en a fait depuis l'un des meneurs en développement durable.

L'administration a, par la suite, exprimé ses orientations par l'adoption de divers plans, règlements et initiatives novateurs, dont les retombées ont été mesurées, entre autres, par son bilan annuel de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, grâce aux efforts de sensibilisation de Saint-Laurent auprès de sa population et de l'ajout de plusieurs services de collecte offerts à ses diverses clientèles, le tonnage de matières recyclables collectées sur le territoire a connu une augmentation de 133 % entre 2004 et 2010.

Ces résultats tangibles démontrent l'intérêt des résidents et des résidentes envers les mesures environnementales et leur souci de contribuer à la préservation de notre milieu. Le Plan de développement durable de Saint-Laurent 2011-2015 vise ainsi à conserver les acquis et à atteindre de nouveaux objectifs tout aussi ambitieux et profitables pour la population.

Mes collègues du conseil et moi n'avons aucun doute que les actions proposées sauront une fois de plus s'attirer la collaboration des Laurentiens et des Laurentiennes afin que tous ensemble nous joignions le mouvement collectif Ensemble pour une métropole durable!

Le maire de Saint-Laurent.

Alan DeSousa, FCA

TABLE DES MATIÈRES

1 CONTEXTE

- 1 À propos de Saint-Laurent
- 1 Définition du développement durable
- 2 Plan de développement durable de Saint-Laurent 2011-2015
- 3 Intégration du développement durable dans les affaires municipales
- 3 Suivi

4 PLAN D'ACTION

- 4 **ORIENTATION 1**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À FEFET DE SERRE
- 4 **OBJECTIF 1.1**: Contribuer à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.
- 6 **OBJECTIF 1.2**: Contribuer à atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg / m³) d'ici 2020.
- 7 ORIENTATION 2
 ASSURER LA QUALITÉ DES
 MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS
- 7 **OBJECTIF 2.1**: Contribuer à réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année.
- 9 ORIENTATION 3
 PRATIQUER UNE GESTION
 RESPONSABLE DES RESSOURCES
- 9 **OBJECTIF 3.1**: Contribuer à réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000.
- 10 **OBJECTIF 3.2**: Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.

11 OBJECTIF 3.3 : Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

13 ORIENTATION 4

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS

- 13 **OBJECTIF 4.1**: Contribuer à faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020.
- 15 **OBJECTIF 4.2**: Contribuer à augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010.

16 ORIENTATION 5

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

- 16 **OBJECTIF 5.1**: Contribuer à améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.
- 18 VOLET SOCIAL
- 19 ANNEXE 1: LISTE DES PARTENAIRES
- 20 ANNEXE 2: TABLEAU DE CONCORDANCE
- 24 ANNEXE 3 : FICHE SYNTHÈSE CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE DÉVELOP-PEMENT DURABLE DE SAINT-LAURENT
- 26 ANNEXE 4 : FICHE SYNTHÈSE PLAN DE FORESTERIE URBAINE DE SAINT LAURENT
- 27 ANNEXE 5 : FICHE SYNTHÈSE PLAN DE TRANSPORT LOCAL DE SAINT-LAURENT
- 28 ANNEXE 6 : FICHE SYNTHÈSE POLITIQUE FAMILIALE DE SAINT-LAURENT 2008-2010

CONTEXTE



À PROPOS DE SAINT-LAURENT

Situé au cœur de Montréal sur une superficie de 43 km², l'arrondissement de Saint-Laurent abrite une population de plus de 91 000 habitants. Aussi, quelque 5000 entreprises et places d'affaires y ont pignon sur rue, ce qui attire un important bassin d'environ 110 000 travailleurs transitant chaque jour sur son territoire.

La démarche de développement durable de Saint-Laurent a commencé en 2004 lorsque l'administration laurentienne a choisi d'entreprendre un important virage environnemental. En 2005, l'administration laurentienne a également inclus dans son chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme de Montréal de nombreuses actions en développement durable qui ont été réalisées depuis. Par la suite, plusieurs plans locaux, politiques, règlements et stratégies ont contribué à alimenter cette démarche et à faire de Saint-Laurent un meneur dans ce domaine.

Dans le cadre du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise (2005-2009), Saint-Laurent s'est engagé à réaliser 29 des 36 actions prévues à ce dernier. Au terme de 2009, 27 actions avaient été réalisées, et plusieurs plans complémentaires à une démarche de développement durable étaient en voie d'être mis en application.

Ainsi, le Cadre de référence en matière de développement durable, le Plan de foresterie urbaine et le Plan de transport local ont tous été adoptés en 2009. De plus, une nouvelle réglementation encadrant l'aménagement de stationnements « durables » a été adoptée en mars 2011.

La complémentarité de ces orientations avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ainsi que la mobilisation et l'implication de tous ses partenaires et de ses résidents permettront à l'administration laurentienne de réaliser l'ensemble des actions retenues dans le présent Plan de développement durable de Saint-Laurent 2011-2015.

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. Saint-Laurent se joint à la Ville de Montréal et souscrit à la définition issue du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé Notre avenir à tous (1989). Le développement durable y est défini comme suit :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et;
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

PLAN 2011-2015 EN BREF

Une vision globale et une intervention intégrée

Une démarche de développement durable nécessite, de par sa nature, une vision globale et une intervention intégrée de tous les acteurs et les intervenants du milieu. Saint-Laurent compte ainsi sur la contribution de ses employés, de sa population, de sa communauté d'affaires et de ses partenaires (annexe 1) pour mener à bien la réalisation de son Plan de développement durable.

En s'appuyant sur les résultats de ses engagements au premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise (2005-2009) et en se basant sur ses propres plans locaux et règlements, Saint-Laurent s'engage à participer activement à l'atteinte collective des orientations et des objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Ainsi, Saint-Laurent a choisi d'arrimer, tout en tenant compte de la spécificité de son territoire, son Plan de développement durable à celui de la collectivité montréalaise

À cet effet, un tableau de concordance démontrant les liens entre le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et les différents plans locaux de Saint-Laurent est présenté à l'annexe 2. Les annexes 3 à 6 contiennent, quant à elles, les fiches synthèses de ces derniers.

Le Plan de développement durable de Saint-Laurent incorpore donc les cinq orientations, desquelles découlent neuf objectifs, du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- 1.1. Contribuer à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.
- 1.2. Contribuer à atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg / m³) d'ici 2020.

2. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.

2.1. Contribuer à réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année.

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

- 3.1. Contribuer à réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000.
- 3.2. Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.
- 3.3. Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal.



- 4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.
 - 4.1. Contribuer à faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020.
 - 4.2. Contribuer à augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010.
- 5. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.
 - 5.1. Contribuer à améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.

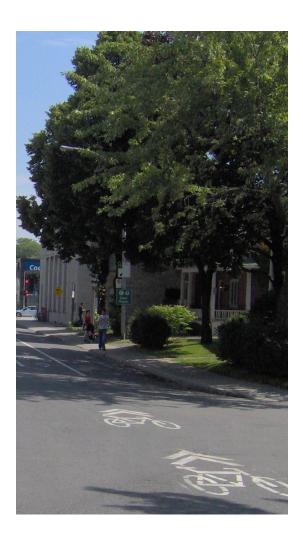
L'application des actions identifiées au Plan de développement durable de Saint-Laurent permettra à la Ville de Montréal de se rapprocher de l'atteinte des objectifs visés.

L'INTÉGRATION DU DÉVELOP-PEMENT DURABLE DANS LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une démarche de développement durable implique qu'il faut adopter de nouvelles méthodes de travail qui tiennent compte de plusieurs facteurs, dont une vision à long terme des actions et l'intégration de tous les intervenants dès le début de la planification.

C'est pourquoi Saint-Laurent s'est assuré depuis plusieurs années d'intégrer la philosophie du développement durable dans le suivi des différents chantiers de sa planification stratégique et de sensibiliser ses équipes à ce sujet.

Ainsi, l'administration municipale a intégré dans son système informatisé de sommaires décisionnels la rubrique Développement durable adoptée en juin 2011 par la Ville de Montréal. De plus, elle appuie la proposition de la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal de créer une communauté de pratique en développement durable entre les différents arrondissements



SUIVI

Afin de mesurer et de suivre la progression des actions identifiées et, également, de faire les ajustements nécessaires à son Plan local de développement durable 2011-2015 pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés, Saint-Laurent met sur pied présentement en collaboration avec la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal un Système de gestion environnementale (SGE). Visant une certification ISO 14001, le SGE aura pour objectifs de gérer les impacts environnementaux et les exigences légales, de prévenir la pollution et d'améliorer la performance environnementale.

Aussi, Saint-Laurent entend suivre l'échéancier établi au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 pour faire état de l'avancement de ses actions et ainsi contribuer à la réalisation des bilans.

PLAN D'ACTION

ORIENTATION 1

OBJECTIF 1.1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES). CONTRIBUER À RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990.

ACTION 1

ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE UN PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

Contribuer à la mise en œuvre du Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

ACTION 2

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À L'AUTOMO-BILE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Poursuivre la collaboration avec le Centre de gestion des déplacements de Développement économique Saint-Laurent dans l'implantation de mesures de transport durable pour les déplacements domicile-travail et les déplacements d'affaires de ses employés.
- Réaliser les actions identifiées au Plan de transport local de Saint-Laurent.
- Mettre à profit sa réglementation encadrant l'aménagement de stationnements « durables » pour favoriser le transport collectif ou actif.
- Installer de nouveaux supports pour vélos en fonction de la demande.
- Poursuivre le programme de vélos en libreservice offert aux employés.

ACTION 3

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET DES NOUVEAUX BÂTIMENTS.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Viser la certification LEED-Or pour ses nouveaux bâtiments municipaux.
- Viser la certification LEED-Argent lors de la rénovation de bâtiments municipaux existants

ACTION 4

AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRON-NEMENTALE DU PARC DE VÉHICULES CONVENTIONNELS.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

 Privilégier l'acquisition de véhicules écoénergétiques ou moins cylindrés.

ACTION 5

ENCOURAGER L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

 Privilégier l'acquisition de véhicules hybrides ou entièrement électriques.

PARTICIPER À DES CAMPAGNES DE SEN-SIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMA-TIQUES.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

 Faire la promotion de campagnes de sensibilisation (Défi climat, Défi vert, En ville sans ma voiture, etc.) auprès des employés et des résidents.

ACTION 7

FAVORISER LE RECOURS AUX MODES DE TRANSPORT DURABLE ET LA QUIÉTUDE DANS LES QUARTIERS.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À:

- Collaborer avec les organisations concernées afin d'augmenter l'offre de transport en commun.
- Favoriser les usages collectifs de l'auto et collaborer avec Communauto afin d'augmenter le nombre de points de service.
- Améliorer les conditions de déplacement à pied.

- Mieux gérer les déplacements des camions.
- Optimiser l'utilisation du réseau routier.
- Réviser la gestion du stationnement.
- Décupler le nombre de kilomètres de bandes et de voies cyclables sur le territoire.
- Mettre en œuvre un plan local d'action en faveur des piétons.
- Contribuer à mise en œuvre des quartiers « durables ».



Camion hybride de la Patrouille de sécurité urbaine

- Mise en place d'un Comité allégo au sein du personnel en 2004, lequel propose depuis des solutions de rechange à l'auto-solo et encourage l'utilisation des transports collectifs et actifs.
- Installation en 2007 d'une flotte de vélos en libre-service pour les résidents de la Place Benoit.
- Installation en 2009 d'un point de service pour Communauto à la mairie de Saint-Laurent.
- Ajout de 17 kilomètres de bandes et de voies cyclables en 2010 et 2011.
- Implantation en 2010 d'un système de vignettes dans le Vieux-Saint-Laurent visant à donner une priorité aux résidents du secteur.
- Ajout de 110 nouveaux espaces de stationnement pour vélos plus sécuritaires et accessibles dans les parcs en 2010.
- Participation des employés municipaux au Défi entreprises en 2010 et en 2011, lequel consistait à utiliser un moyen de transport durable le 22 septembre. Saint-Laurent a remporté le grand prix de sa catégorie en 2010.
- Acquisition depuis 2010 de plusieurs véhicules écoénergétiques pour une valeur de 1,5 million \$, dont six camions Isuzu diesel à 4 cylindres, un camion Freightliner à nacelle électrique, un camion de service Freightliner hybride, six camionnettes utilitaires Ford Escape 4 cylindres, un véhicule utilitaire électrique John Deere hors route pour les parcs et une nacelle sur remorque électrique.
- Adoption en mars 2011 d'un nouveau règlement encadrant l'aménagement de stationnements « durables ».

OBJECTIF 1.2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES). CONTRIBUER À ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 ÐG/M3) D'ICI 2020.

ACTION 8

RÉDUIRE L'UTILISATION DU CHAUFFAGE AU BOIS EN MILIEU URBAIN.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Sensibiliser la population sur les effets néfastes du chauffage au bois sur la santé et la qualité de l'air.
- Participer à la promotion du programme de retrait ou de remplacement d'appareils de chauffage au bois sur l'île de Montréal piloté par Equiterre.

ACTION 9

RÉDUIRE L'UTILISATION DU MAZOUT DANS LE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

• Éliminer graduellement le mazout léger pour le chauffage des bâtiments municipaux.

ACTION 10

EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS DE REM-PLACEMENT AUX ABRASIFS MINÉRAUX.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

 Mettre en place un projet-pilote pour tester l'utilisation et l'efficacité du chlorure de magnésium liquide comme fondant et déglaçant pour les trottoirs.

- Adoption en 2009 d'une réglementation interdisant l'installation à l'intérieur d'un bâtiment d'un appareil ou d'un foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide, à l'exception d'un appareil à granules certifié EPA ou CAN / CSA-B415.1.
- Modification graduelle depuis plusieurs années des systèmes de chauffage dans la majorité des édifices publics afin de limiter l'utilisation du mazout à des situations exceptionnelles, comme un bris d'équipement ou un froid intense.
- Essai en février 2011 de deux nouveaux fondants sur certaines grandes artères et trottoirs (D-Glace 100 et Bleu Fuzion). Composé de chlorure de magnésium et d'un dérivé du maïs, le premier est plus respectueux de l'environnement et 80 % moins corrosif que le sel. Le deuxième permet une amorce plus rapide du processus de fonte et une meilleure pénétration de la glace en plus de réduire considérablement les dommages causés par la corrosion aux infrastructures publiques.

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS.

OBJECTIF 2.1

CONTRIBUER À RÉDUIRE DE 25 %
LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE
MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI
2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPA-LEMENT AUX MONTRÉALAIS DE 25
À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE
CHAQUE ANNÉE.

ACTION 11

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT RÉSI-DENTIEL ADAPTÉ AUX BESOINS DES FAMILLES QUI SOIT ABORDABLE, SAIN ET ÉCOLOGIQUE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Favoriser la construction de logements sociaux ou abordables visant des certifications environnementales.
- Renouveler le protocole d'entente avec Montréal pour assurer un suivi là où la salubrité des logements est problématique.

ACTION 12

AMÉNAGER DES QUARTIERS DURABLES.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Contribuer à la mise en oeuvre de quartiers durables.
- Poursuivre le développement du secteur Nouveau Saint-Laurent en misant sur des infrastructures durables (bassins filtrants, espaces partagés, etc.).

ACTION 13

APAISER LA CIRCULATION.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

• Réaliser les actions identifiées au Plan de transport local.

ACTION 14

CONTRIBUER AU VERDISSEMENT ET À LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À:

- Réaliser les actions identifiées au Plan de foresterie urbaine.
- Maintenir le programme « Un enfant, un arbre » lancé en 2010.
- Développer un réseau de promenades urbaines.

ACTION 15

CONTRIBUER À VALORISER MONTRÉAL COMME MILIEU DE VIE FAMILIAL.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Poursuivre l'intensification et la diversification des activités autour des points de forte accessibilité et des équipements collectifs.
- Valoriser la découverte de son patrimoine historique.
- Implanter une culture de sécurité civile.
- Bonifier son offre de services en culture, sports et loisirs avec la construction d'une nouvelle bibliothèque et d'un complexe sportif.
- Poursuivre la mise à niveau des installations récréatives et aquatiques dans ses parcs.
- Réaliser un nouveau plan d'action en lien avec la Politique familiale de Saint-Laurent.

- Mise en place en 2004 d'une Patrouille de sécurité urbaine active en tout temps.
- Investissements de 22 millions \$ depuis 2005 dans les parcs et les espaces verts.
- Plantation de 1298 arbres en 2009 et de 1022 arbres en 2010 par l'arrondissement dans le cadre de la lutte aux îlots de chaleur.
- Adoption d'un Plan de foresterie urbaine en 2009.
- Lancement d'une campagne de communication des risques en mars 2009 et distribution postale du Guide du citoyen en situation d'urgence à toute la population.
- Réalisation d'un plan d'action 2009-2011 pour le quartier Chameran.
- Réduction de la vitesse à 40 km / h en 2010 dans les quartiers résidentiels.
- Déclaration du mois de mai comme Mois de la sécurité depuis 2010.
- Adoption en 2010 de la Déclaration sur le sport régional.
- Adoption en 2011 d'un Plan d'urgence, de relève et de missions.
- Plantation de 20 arbres en 2011 en lien avec le programme Un enfant, un arbre.
- Inauguration en avril 2011 du projet d'habitation Le Phoenix, qui propose des condos abordables certifiés LEED-Argent.
- Réalisation à l'automne 2011 de trois activités gratuites permettant aux résidents de découvrir le patrimoine historique de Saint-Laurent (deux expositions et une visite commentée).
- Lancement à l'automne 2011 d'une campagne de sécurité routière aux abords de 18 écoles participantes.
- Signature en 2011 d'un quatrième protocole d'entente avec la Ville de Montréal en lien avec le Plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements.



Campagne de sécurité routière aux abords d'écoles

OBJECTIF 3.1

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES. CONTRIBUER À RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000.

ACTION 16

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'USAGE DE L'EAU POTABLE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Poursuivre la sensibilisation des employés municipaux aux pratiques favorisant l'économie des ressources.
- Poursuivre la sensibilisation de la population au sujet des pratiques valorisant l'économie de l'eau, comme l'utilisation de barils de récupération d'eau de pluie.
- Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments en favorisant le remplacement de certains appareils à leur fin de vie utile par des appareils à faible débit.
- Encourager la construction de bâtiments (résidentiels, commerciaux ou industriels) qui minimisent la consommation d'eau
- Récupérer l'eau usée des jeux d'eau pour arroser la végétation.



Baril de récupération d'eau de pluie

- Participation annuelle au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) du Réseau environnement par le biais des publications municipales.
- Sensibilisation des employés à l'importance d'économiser l'eau par le biais des communications internes.
- Vaste réfection depuis sept ans des pataugeoires et des jeux d'eau dans les parcs afin de les doter d'équipements sécuritaires et modernes visant une utilisation minimale de l'eau. Parmi eux, ceux situés dans les parcs Houde, Gohier et Beaulac sont dotés de systèmes de récupération de l'eau permettant de la réutiliser pour d'autres usages comme l'arrosage du gazon.
- Distribution de 200 barils de récupération d'eau de pluie auprès des résidents en 2011.
- Participation en 2011 à la Journée comptegouttes en arrêtant les systèmes d'irrigation automatique pour arroser le gazon des terrains publics ainsi qu'en fermant les fontaines décoratives à la mairie, à la bibliothèque, au bassin de la Brunante ainsi qu'aux parcs Beaudet et Caron.

OBJECTIF 3.2

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES. AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU.

ACTION 17

FAVORISER LE CAPTAGE, LA RÉTENTION ET L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Évaluer la faisabilité de mettre en place des réservoirs de captation et de rétention des eaux de pluie dans certains parcs et bandes vertes.
- Développer les nouveaux sites résidentiels et industriels en y intégrant, lorsque possible, des systèmes de rétention et de biorétention

ACTION 18

PRÉVENIR ET CORRIGER LES RACCOR-DEMENTS INVERSÉS CONTAMINANT LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À:

 Prévenir et à corriger les situations de raccordements inversés, s'il y a lieu.



Bassin de la Brunante

- Installation depuis plusieurs années de « séparateurs d'huile » lors de construction de nouveaux segments de rue, permettant d'écarter les huiles et les sédiments du réseau pluvial.
- Adoption en 2009 d'un plan d'action visant la gestion de l'eau de pluie et des refoulements.
- Annonce conjointe avec la Ville de Montréal en 2010 de la construction d'un bassin de rétention à Saint-Laurent
- Installation en 2010 d'un système de télémétrie dans les bassins de rétention permettant d'en mesurer l'efficacité et le fonctionnement.
- Adoption en 2011 du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout et les inondations.

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES. OBJECTIF 3.3

RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL.

ACTION 19

IMPLANTER DES MESURES DE RÉDUCTION À LA SOURCE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Limiter l'utilisation d'eau embouteillée dans les bâtiments municipaux.
- Encourager les fournisseurs de services (cassecroûte, cantine, etc.) à abandonner la vente d'eau embouteillée dans les bâtiments municipaux.
- Poursuivre la sensibilisation des employés municipaux aux pratiques de réduction à la source.
- Poursuivre la sensibilisation de la population aux pratiques de réduction à la source.
- Maintenir le mandat de Développement économique Saint-Laurent afin que ce dernier poursuive la sensibilisation des citoyens corporatifs aux pratiques de réduction à la source.
- Maintenir le mandat de l'Éco-quartier afin que ce dernier poursuive la sensibilisation des citoyens aux pratiques de réduction à la source.

ACTION 20

IMPLANTER DES MESURES DE RÉCUPÉRA-TION ET DE VALORISATION.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Implanter progressivement la collecte régulière des matières organiques dans les bâtiments de huit logements ou moins et dans les édifices municipaux.
- Accroître l'intérêt pour le réemploi en autorisant et en publicisant les ventes-débarras.
- Informer la population au sujet de la réglementation sur les collectes obligeant le recyclage et prendre des mesures pour l'appliquer.

- Poursuivre la sensibilisation de la population sur le réemploi, la collecte des résidus encombrants valorisables et des résidus verts, le recyclage, l'herbicyclage, le déchiquetage automnal des feuilles et le compostage.
- Maintenir le mandat de Développement économique Saint-Laurent afin que ce dernier poursuive son soutien aux citoyens corporatifs souhaitant implanter des mesures de récupération et de valorisation des matières.
- Maintenir le mandat de l'Éco-quartier afin que ce dernier poursuive la sensibilisation des citoyens aux pratiques de récupération et de valorisation.



Campagne de collecte des résidus verts

ACTION 21

TENIR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSA-BLES.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Continuer de maximiser les gestes écoresponsables lors des événements publics et des réceptions protocolaires.
- Inciter les organisateurs d'événements à adhérer aux principes d'écoresponsabilité.
- Maintenir le mandat de Développement économique Saint-Laurent afin que ce dernier poursuive la sensibilisation des citoyens corporatifs aux événements écoresponsables et aux déplacements carboneutres.



Première édition du programme annuel Mon école écolo

- Création en 2004 du programme annuel Mon école écolo afin de sensibiliser la clientèle des écoles participantes aux enjeux environnementaux.
- Adoption en 2005 d'un règlement encadrant les ventes-débarras et diffusion des dates et des emplacements sur le site Internet de l'arrondissement.
- Implantation en 2006 de la collecte de matières recyclables dans les immeubles de neuf logements ou plus.
- Implantation en 2007 de la collecte des CD, DVD et téléphones cellulaires dans les édifices municipaux.
- Implantation d'une collecte des résidus verts en 2008.
- Sensibilisation depuis 2009 des employés municipaux sur l'importance de tenir des événements écoresponsables.
- Diminution notable depuis 2010 de l'utilisation de bouteilles d'eau dans les événements publics et internes et les édifices municipaux.
- Augmentation en 2010 du volume du bac de recyclage de 64 litres à 240 litres dans les immeubles de huit logements ou moins.
- Augmentation de 133 % entre 2004 et 2010 du tonnage de matières recyclables collectées sur le territoire, lequel est passé de 2602 tonnes à 6074 tonnes.
- Adoption en 2011 du Plan d'action de gestion des matières résiduelles 2010-2014.



ADOPTER DE BONNES PRATI-QUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUS-TRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS. CONTRIBUER À FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUS-TRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020.

ACTION 22

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Soutenir le projet d'Éco-campus Hubert-Reeves de Technoparc Montréal, qui se veut une vitrine des technologies propres.
- Encourager, en collaboration avec Développement économique Saint-Laurent, la création d'entreprises environnementales et les appuyer dans leurs démarches et dans le développement de leurs affaires.

ACTION 23

STIMULER LA DEMANDE DE TECHNOLOGIES, DE PRODUITS ET DE SERVICES VERTS.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

• Bonifier sa politique d'approvisionnement responsable et durable.

ACTION 24

AIDER LES ENTREPRISES LAUREN-TIENNES À ADOPTER DE MEILLEURES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

 Préserver un climat d'affaires positif et durable en continuant à confier à Développement économique Saint-Laurent le mandat de créer les conditions gagnantes pour maintenir et favoriser la croissance économique de Saint-Laurent.

- Développer et favoriser un réseau de partenaires efficaces et complémentaires dans toutes les sphères du développement économique.
- Mesurer le potentiel de réduction de la consommation d'eau potable des entreprises en partenariat avec le Centre des technologies de l'eau du cégep de Saint-Laurent.
- Sensibiliser les citoyens corporatifs aux projets et aux outils respectueux de l'environnement, dont les événements écoresponsables et les déplacements carboneutres.
- Réaliser un bottin des entreprises proposant des produits écoénergétiques, écologiques et responsables.
- Privilégier le guichet unique de Développement économique Saint-Laurent, qui comprend le CLD Centre-Ouest, afin d'intervenir auprès des entrepreneurs et d'agir comme levier de promotion du développement durable.
- Favoriser le développement d'une culture entrepreneuriale et la promouvoir auprès de différents types d'entrepreneurs (traditionnels, féminins et immigrants).
- Appuyer en collaboration avec le cégep de Saint-Laurent la démarche de la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc visant la mise en place d'un complexe de serres.
- Contribuer à l'essor de projets immobiliers sous le signe du développement durable.

- Implantation en 2006 de la collecte de matières recyclables auprès de 1500 industries, commerces et institutions.
- Adoption en 2008 d'une politique d'approvisionnement responsable et durable, qui privilégie, entre autres, l'achat auprès de fournisseurs locaux et respectueux de l'environnement.
- Création d'un poste de coordonnateur en développement durable en 2009 à Développement économique Saint-Laurent et soutien auprès de quelque 50 entreprises depuis.
- Création de la Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc en 2010.
- Création de la Table des conseillers en environnement en 2010 avec la participation active de 16 entreprises.
- Installation en 2010 d'un îlot de récupération destiné aux marchands du boulevard Décarie.
- Collaboration avec Technoparc Montréal et la Ville de Montréal pour l'implantation de l'Écocampus Hubert-Reeves.



Îlot de récupération pour les marchands du boulevard Décarie

OBJECTIF 4.2

ADOPTER DE BONNES PRATI-QUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUS-TRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS. CONTRIBUER À AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVI-RONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010.

ACTION 25

ADOPTER UN SYSTÈME DE GESTION, UNE RÉGLEMENTATION OU UNE POLITIQUE QUI PERMETTE D'OBTENIR DES CERTI-FICATIONS INTÉGRANT DES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Adopter un système de gestion environnementale.
- Intégrer la notion de développement durable dans son mécanisme de prise de décisions.

ACTION 26

RÉVISER LES PROGRAMMES MUNICIPAUX DE SOUTIEN DE MANIÈRE À STIMULER LA CERTIFICATION.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

 Promouvoir et encourager la construction et la rénovation de bâtiments plus verts, selon des programmes de certifications environnementales reconnues sur son territoire.

ACTION 27

PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FORMA-TION SUR LA CERTIFICATION ET LES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

 Participer aux rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.

Quelques réalisations passées

- Sensibilisation depuis 2008 des entrepreneurs sur l'obtention d'une certification environnementale lors des demandes de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment.
- Obtention en 2011 de la certification « Niveau 3 Performance » du programme ICI ON RECYCLE! décernée par RECYC-QUÉBEC à la mairie de Saint-Laurent à la suite d'une campagne de sensibilisation auprès des employés. D'autres entreprises de Saint-Laurent, dont 5N Plus, Air Transat, Bombardier, Groupe Aldo, Héma-Québec, L'Oréal Canada, Reebok / CCM Hockey et YKK Canada, ont également obtenu des certifications environnementales comme ISO 14001 et ICI ON RECYCLE!
- Ajout dans le système informatisé de sommaires décisionnels de Saint-Laurent d'une rubrique de développement durable telle qu'adoptée en juin 2011 par la Ville de Montréal.
- Obtention de la certification LEED-Platine par Air Transat en 2011.
- Obtention de la certification LEED-Or par Centura en 2011.
- Construction sur le territoire de Saint-Laurent de près de vingt bâtiments ayant la certification BOMA BESt, dont un avec une certification de niveau 4.
- Construction par le Groupe Montoni de sept bâtiments du Centre corporatif de Saint-Laurent selon la norme LEED et visant la certification LEED-Argent.

OBJECTIF 5.1

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS. CONTRIBUER À AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 % À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007.

ACTION 28

ÉTABLIR UN CADRE DE COLLABORATION POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR DES TERRITOIRES RICHES EN BIODIVER-SITÉ.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

 Contribuer à l'élaboration d'un cadre de collaboration pour créer, protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.

ACTION 29

TIRER PROFIT DES INFRASTRUCTURES VERTES ET DE LEURS SERVICES ÉCOLOGI-QUES EN MILIEU URBAIN.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de biodiversité et de verdissement.
- Poursuivre la sensibilisation des citoyens corporatifs au verdissement de leur terrain pour contrer les îlots de chaleur urbains.
- Réaliser les actions identifiées au Plan de foresterie urbaine.
- Mettre à profit son règlement encadrant l'aménagement de stationnements « durables » pour favoriser la plantation dans les zones d'emplois.
- Poursuivre l'aménagement et l'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin.
- Poursuivre le verdissement du parc Philippe-Laheurte.
- Poursuivre l'aménagement des parcs et espaces verts dans les nouveaux développements.

ACTION 30

DIFFUSER L'INFORMATION RELATIVE À LA BIODIVERSITÉ AFIN DE SENSIBILISER LE PUBLIC ET L'INCITER À AGIR POUR SA PRÉSERVATION.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'une plateforme commune d'information relative à la biodiversité.
- Signer la Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement.



Parc Phillipe-Laheurte

ACTION 31

RENFORCER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

• Contribuer à l'élaboration d'un programme de gestion écologique des espaces verts.

Quelques réalisations passées

- Création de la campagne de verdissement « Révélez votre nature » auprès de la communauté d'affaires, laquelle a permis la plantation de 1354 arbres et arbustes en date du mois de juin 2011.
- Participation financière du Groupe Aldo pour l'acquisition et la plantation d'arbres au parc Philippe-Laheurte.
- Collaboration avec le Comité écologique du Grand Montréal pour des travaux d'aménagement et d'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin. Parmi les actions, notons entre autres l'enlèvement de plantes envahissantes, l'aménagement de sentiers, la protection du site et la connexion avec le bassin de la Brunante.
- Adoption en 2010 d'un projet de règlement visant à modifier le règlement sur le zonage dans le but d'inscrire le boisé du parc Marcel-Laurin dans le répertoire des milieux naturels protégés constitué par le Conseil d'agglomération.



Boisé du parc Marcel-Laurin

VOLET SOCIAL

ACTION 32

ÊTRE SOLIDAIRE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Encourager la réalisation et la participation d'employés à des missions de solidarité internationale court terme.
- Soutenir le développement de projets menant à la création d'entreprises d'économie sociale.
- Faire affaire avec des entreprises d'économie sociale.
- Poursuivre son soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Hodge-Place Benoit.
- Soutenir la mise en place d'une démarche de Revitalisation urbaine intégrée dans le quartier Chameran
- Mettre en place un plan d'action en lien avec son accréditation de Municipalité amie des enfants.
- Mettre en place un plan d'action en lien avec l'accréditation de la Ville de Montréal à titre de Municipalité amie des aînés.

ACTION 33

ÊTRE ÉQUITABLE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

- Adopter un plan d'action à l'accès et à l'égalité en emploi.
- Réaliser les actions identifiées à la Politique familiale 2008-2010.
- Appliquer les principes de l'accessibilité universelle dans ses édifices et ses services publics.

ACTION 34

ASSURER LA RELÈVE.

SAINT-LAURENT S'ENGAGE À :

 Élaborer un Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre.

Quelques réalisations passées

- Participation depuis plusieurs années d'employés municipaux à des missions de solidarité sociale avec le Programme du congé solidaire de la Ville de Montréal.
- Adoption d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) en 2004 et application d'un plan d'action annuel depuis.
- Adoption d'un Programme de planification de main d'œuvre (PMO) en 2007 et application d'un plan d'action annuel depuis.
- Investissements de 1,5 million \$ depuis 2008 dans les édifices municipaux et contribution financière d'un million \$ en 2011 pour la rénovation de la Salle Émile-Legault afin de permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- Ouverture du C@f St-Lo au Centre des loisirs en 2009, lequel est géré par Ressources Jeunesse Saint-Laurent et embauche des jeunes travailleurs en situation précaire.
- Soutien à la mise en place du Relais laurentien, une épicerie solidaire, en 2010.
- Adoption en 2011 de la nouvelle Politique municipale d'accessibilité de la Ville de Montréal,
 Saint-Laurent étant le premier arrondissement à poser ce geste.
- Embauche régulière d'une firme d'économie sociale pour des services de traiteurs lors d'événements corporatifs.



DEPUIS QUE SAINT-LAURENT A ENTREPRIS SON VIRAGE ENVIRONNEMENTAL EN 2004, DE NOMBREUX PARTENAIRES ISSUS DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES, DU MILIEU COMMUNAUTAIRE ET DU MONDE MUNICIPAL ONT APPUYÉ SES INITIATIVES, CE QUI A DONNÉ LIEU À DE FRUCTUEUSES COLLABORATIONS ET PERMIS LA CRÉATION DE PROJETS NOVATEURS, DONT CERTAINS ONT ÉTÉ REPRIS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS DEPUIS. VOICI UNE LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES.

Agence métropolitaine de transport (Gare Bois-Franc)

Air Transat

Association des cadres et professionnels de la Société de transport de Montréal

AstraZeneca

CAF

Canadian Tire

Cégep de Saint-Laurent (incluant le Centre des technologies de l'eau)

Centre de santé et de services sociaux Bordeaux-Cartierville—Saint-Laurent

Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent

Collège Vanier

Comité écologique du Grand Montréal

Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL)

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Conseil régional de l'environnement de Montréal

Coopérative de solidarité Les Serres du dos blanc

Développement économique Saint-Laurent

Distribution florale Sierra

Éco-quartier de Saint-Laurent (Centre de recherche et d'actions pour le bien-être environnemental)

Flextile

FPI Homburg Canada (Sphèretech)

Groupe Aldo

Groupe C-Vert Saint-Laurent

Groupe Montoni

Hydro-Québec

IKEA

Ivanhoé Cambridge (Place Vertu)

John Meunier

L'Oréal Canada (Centre de distribution)

L'Oréal Canada (Usine)

Laniel Canada

Moisson Montréal

Pfizer

Quincaillerie Richelieu

Relais laurentien

Rideau

Sears Canada

Société canadienne des Postes

Société de transport de Montréal

Technoparc Montréal, campus Saint-Laurent

Ultramar (Marcel-Laurin)

Ultramar (Transcanadienne)

YKK Canada

³ Cette liste n'étant pas exhaustive, tout autre partenaire soucieux du développement durable est invité et encouragé à contribuer à la réalisation du plan d'action.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE 2010-2015

ORIENTATION : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE OBJECTIF : RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990 Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise. Réduire la dépendance à l'automobile. Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments. Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels. Encourager l'électrification des transports. Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques. OBJECTIF : ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 ĐG/M3) D'ICI 2020 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain. Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air. Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments.		Cadre de référence en matière de développement durable	Plan de foresterie urbaine	Plan de transport local	Politique familiale 2008-2010 (en révision)
Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise. Réduire la dépendance à l'automobile. Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments. Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels. Encourager l'électrification des transports. Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques. OBJECTIF: ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 DG/M3) D'ICI 2020 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain. Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	ORIENTATION : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE				
Réduire la dépendance à l'automobile. Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments. Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels. Encourager l'électrification des transports. Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques. OBJECTIF: ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 ĐG/M3) D'ICI 2020 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain. Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.)'ICI 2020 F	PAR RAPPOR	T À 1990	
Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments. Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels. Encourager l'électrification des transports. Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques. OBJECTIF: ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 ĐG/M3) D'ICI 2020 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain. Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise.				
des nouveaux bâtiments. Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels. Encourager l'électrification des transports. Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques. OBJECTIF: ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 ĐG/M3) D'ICI 2020 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain. Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	Réduire la dépendance à l'automobile.				
conventionnels. Encourager l'électrification des transports. Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques. OBJECTIF: ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 ĐG/M3) D'ICI 2020 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain. Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments.				
Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques. OBJECTIF: ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 ĐG/M3) D'ICI 2020 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain. Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels.				
OBJECTIF: ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 ĐG/M3) D'ICI 2020 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain. Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	Encourager l'électrification des transports.				
Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain. Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques.				
Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux. Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	OBJECTIF: ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 ĐG/M3) D'ICI 2020				
Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain.				
chacune. Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.	Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux.				
relativement à la qualité de l'air.					
Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments.	Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relativement à la qualité de l'air.				
	Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments.				

	Cadre de référence en matière de développement durable	Plan de foresterie urbaine	Plan de transport local	Politique familiale 2008-2010 (en révision)	
ORIENTATION : ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS					
OBJECTIF : RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRE MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE	SSANT PRII	NCIPALEME	NT AUX		
Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique.	•				
Aménager des quartiers durables.	•				
Apaiser la circulation.					
Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.	•				
Valoriser Montréal comme milieu de vie familial.					
ORIENTATION: PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES					
OBJECTIF : RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000					
Réduire les fuites d'eau et les usages illicites.					
Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité.					
Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.					
OBJECTIF : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU					
Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source.					
Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial.					
OBJECTIF : RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES. DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL					
Implanter des mesures de réduction à la source.					
Implanter des mesures de récupération et de valorisation.					
Tenir des événements écoresponsables.					

	Cadre de référence en matière de développement durable	Plan de foresterie urbaine	Plan de transport local	Politique familiale 2008-2010 (en révision)	
ORIENTATION : ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COM					
OBJECTIF : FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES	TECHNOLO	GIQUES PRO	OPRES D'ICI	2020	
Appuyer le développement du secteur des technologies propres.					
Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts.					
Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable.	•				
OBJECTIF : AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À D VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010	ES PROGRAI	MMES ENVI	RONNEMEN	ITAUX	
Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable.					
Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification.					
Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux.					
ORIENTATION : AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS					
OBJECTIF : AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20	% 25 % D'ICI	2025 PAR	RAPPORT À	2007	
Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.					
Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.					
Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation.					
Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.					

	Cadre de référence en matière de développement durable	Plan de foresterie urbaine	Plan de transport local	Politique familiale 2008-2010 (en révision)
VOLET SOCIAL				
Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique.				•
Aménager des quartiers durables.				
Apaiser la circulation.				

ANNEXE 3 FICHE SYNTHÈSE - CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SAINT-LAURENT

AXE 1 AMÉNAGEMENT ET TRANSPORT DURABLE

> AMÉLIORER LA QUALITÉ DU MILIEU ET DE L'ENVIRONNEMENT EN PRIORISANT LA TRANQUILLITÉ DANS LES QUARTIERS. LE VERDISSEMENT. LE TRANSPORT DURABLE ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ.

Assurer le verdissement ainsi que la Objectif 1 protection et l'entretien écologique de la végétation sur le territoire.

Objectif 2 Aménager et entretenir écologiquement et selon les besoins de proximité les parcs, les bâtiments et les équipements publics.

Objectif 3 Prévoir des mesures d'aménagement

écologiques et un logement convenable pour tous en milieu résidentiel.

Objectif 4 Prévoir des mesures d'aménagement

écologiques en milieu commercial et

industriel.

Favoriser le recours aux modes de Objectif 5

transport durables et la quiétude

dans les quartiers.

USAGE RESPONSABLE DES RESSOURCES

> **CONSOMMER ET GÉRER LES** RESSOURCES DE FAÇON À MINIMISER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE.

Objectif 6 Inciter les citoyens à économiser les

ressources et à participer à la valorisation des matières résiduelles.

Objectif 7 Assurer la gestion responsable de

l'Administration municipale sur le plan de la consommation des

ressources.

AXE 3

BIEN-ÊTRE, COLLECTIF ET SOLIDARITÉ SOCIALE

> ASSURER LE PLEIN ÉPANOUISSEMENT DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ EN **FAVORISANT LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ. UN ENVIRONNEMENT** SÉCURITAIRE. LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET L'INCLUSION SOCIALE.

Objectif 8 Favoriser un mode de vie sain et actif

dans un environnement sécuritaire.

Objectif 9 Favoriser la solidarité, l'équité et

l'intégration sociale.

Fournir des services variés, acces-Objectif 10

sibles et adaptés aux besoins des

diverses clientèles.

Objectif 11 Assurer la vigie du développement

social en fonction du développement

durable.

ΔXF Δ

SANTÉ ÉCONOMIQUE

AIDER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE PERFORMANTE, INNOVANTE, CRÉATRICE DE RICHESSES, ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLE.

Objectif 12 Influencer positivement le développement économique.

Objectif 13 Créer des conditions favorables pour susciter davantage l'entrepreneuriat.

Objectif 14 Appuyer les entreprises dans un esprit de rétention et d'expansion.

ΔXF 5

MOBILISATION CITOYENNE

FAVORISER LA REPRÉSENTATIVITÉ, L'ENGAGEMENT ET LA CRÉATIVITÉ DE LA POPULATION ET RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Objectif 15 Favoriser la participation citoyenne

à la vie municipale et mobiliser les forces vives de la communauté.

Objectif 16 Mieux informer et sensibiliser la

population face à son rôle à jouer dans l'évolution durable de notre

société.

ANNEXE 4 FICHE SYNTHÈSE – PLAN DE FORESTERIE URBAINE À DE SAINT-I AURENT

CONNAÎTRE, MAINTENIR ET PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE ARBORICOLE

PARFAIRE LES CONNAISSANCES
SUR LE PATRIMOINE ARBORICOLE
LAURENTIEN ET EN FAIRE LA BASE DE
CE PLAN D'ACTION, CE QUI PERMETTRA
D'ANALYSER LES BESOINS DES ARBRES
ET D'AFFINER LES MÉTHODES DE
TRAVAIL DANS LE BUT DE PRÉSERVER
LE NOMBRE D'ARBRES SUR LE
TERRITOIRE ET LEUR INTÉGRITÉ
PHYSIQUE, TANT DANS LES LIEUX
PUBLICS QUE PRIVÉS, AMÉNAGÉS
OU NON.

1.1	Connaître notre patrimoine arboricole.
1.2	Maintenir le patrimoine arboricole.
1.2.1	Remplacer systématiquement tout arbre abattu.
1.2.2	Préserver la qualité des arbres.
1.3	Protéger le patrimoine arboricole.
1.3.1	Assurer l'intégrité physique des arbres.
1.3.2	Réglementer pour mieux protéger.

XE 2

ENRICHIR NOTRE PATRIMOINE ARBORICOLE

ACCROÎTRE LES PLANTATIONS
D'ARBRES ET ENRICHIR LE PATRIMOINE
ARBORICOLE LAURENTIEN. AFIN DE
PLANTER JUDICIEUSEMENT, DIVERS
ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE PRIS EN
COMPTE COMME LA BIODIVERSITÉ,
L'UTILISATION DE TECHNIQUES
ÉPROUVÉES, L'ENVIRONNEMENT
ET LA POSSIBILITÉ DE RÉVISER
LES PLANS D'IMPLANTATION DES
CONSTRUCTIONS AFIN DE MAXIMISER
L'ESPACE DISPONIBLE ET DE PLANTER
EFFICACEMENT DES ARBRES QUI
AURONT DE MEILLEURES CHANCES
DE SURVIE.

\sim 4	\sim $^{\prime}$. ^	`		c ^ ı
2.1	l reer	des i	ılots	de	fraîcheur.

2.2 Améliorer la biodiversité sur le territoire laurentien.

2.3 Planter efficacement.

AXE 3

FAVORISER L'ÉVOLUTION DE NOS CONNAISSANCES ARBORICOLES

COMPRENDRE LES MÉCANISMES DE SURVIE DES ARBRES ET ADAPTER LES PRATIQUES EN CONSÉQUENCE DANS UN SOUCI D'AMÉLIORATION CONTINUE.

AXE 4

SENSIBILISER ET FORMER POUR ASSURER LA PERENNITE DE NOTRE PATRIMOINE ARBORICOLE

PLACER L'ARBRE AU CŒUR DE TOUTES LES DÉCISIONS.

4.1 Agir de concert pour l'arbre.

4.2 Célébrer la valeur de l'arbre.

ANNEXE 5

FICHE SYNTHÈSE - PLAN DE TRANSPORT LOCAL DE SAINT-LAURENT

AXE 1

TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS

- 1.1 Augmenter l'offre de transport collectif.
 - Plan d'action de la STM arrimé au Plan de transport local de Saint-Laurent.
 - Bonification de l'offre de services.
 - Mesures prioritaires pour les autobus sur les artères.
 - Évaluation en continu des besoins.
- 1.2 Favoriser les usages collectifs de l'automobile et la gestion des déplacements.
 - Meilleur service d'autopartage.
 - Promotion du Centre de gestion des déplacements.
- 1.3 Améliorer les conditions de déplacement à pied.
 - Marquage permanent.
 - Meilleure signalisation en zone scolaire.
 - Prévention des traverses illicites.
- 1.4 Favoriser l'usage du vélo.
 - Nette amélioration du réseau cyclable au cours des prochaines années.

AXE 2

SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS ET QUALITÉ DE VIE

- 2.1 Conjuguer sécurité et qualité de vie.
 - Rétrécissement de chaussée à l'aide de bacs à fleurs.
 - Dos d'âne allongés.
 - Implantation de la limite de 40 km/h.
 - Afficheurs de vitesse.
- 2.2 Mieux gérer les déplacements des camions.
 - Renforcement du contrôle.
 - Interdiction du camionnage de nuit sur de nouveaux tronçons.

AXE 3 RESEAU ROUTIER ET STATIONNEMENT

- 3.1 Optimiser l'utilisation du réseau routier.
 - Meilleure synchronisation des feux sur les artères.
 - Analyse pour le raccordement du boulevard Thimens à l'A-13.
 - Révision de l'intersection Pitfield/ Thimens.
 - Prolongement du boulevard Cavendish.
- 3.2 Réviser la gestion du stationnement.
 - Implantation du stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR).

ANNEXE 6 FICHE SYNTHÈSE - POLITIQUE FAMILIALE DE SAINT-LAURENT 2008-2010

VOLET

HABITATION

FAVORISER UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS DE QUALITÉ EN FONCTION D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE. À PROXIMITÉ DES SERVICES QUOTIDIENS. ET EN AMÉLIORER L'ACCÈS AUX FAMILLES.

- 1.1 Maintenir et développer les programmes d'accès à la propriété individuelle et collective adaptés aux familles.
- 1.2 Favoriser et promouvoir un développement résidentiel durable répondant aux besoins des familles.
- Favoriser une meilleure connaissance des droits et des responsabilités des propriétaires et des locataires en ce qui concerne l'habitation.
- 1.4 Favoriser la rénovation des logements familiaux détériorés.
- 1.5 Procéder à la revitalisation urbaine intégrée dans les zones de défavorisation.

FAMILLE ET SÉCURITÉ

OFFRIR AUX FAMILLES LAURENTIENNES UN MILIEU DE VIE SÉCURITAIRE DANS LEQUEL ENFANTS. ADOLESCENTS. ADULTES ET AÎNÉS PEUVENT S'ÉPANOUIR SANS CRAINDRE DE SUBIR D'ABUS ENVERS LEUR PERSONNE ET/ **OU LEURS BIENS.**

- 2.1 Contribuer à améliorer chez les résidents le sentiment de sécurité dans les lieux publics.
- 2.2 Contribuer à ce que les familles laurentiennes soient mieux préparées face à un sinistre ou à une catastrophe naturelle affectant le territoire ou une partie de celui-ci.
- 2.3 Faciliter et susciter la mobilisation citoyenne envers la prévention et l'intervention communautaire en matière de criminalité.

FAMILLE, CIRCULATION ET **TRANSPORT**

OFFRIR AUX FAMILLES LAURENTIENNES UN MILIEU DE VIE PLUS SAIN ET PLUS TRANQUILLE EN PRIORISANT LES DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES ET PLUS ÉCOLOGIQUES AINSI QUE L'UTILISATION MINIMALE DES VÉHICULES.

- 3.1 Favoriser des déplacements à pied sécuritaires.
- Accroître l'usage du vélo dans un environnement sécuritaire.
- 3.3 Améliorer le transport collectif.
- Réduire la pollution causée par la circulation 3.4 dans les guartiers résidentiels tout en améliorant la sécurité routière.

VOLET

ENVIRONNEMENT ET **ESPACES VERTS**

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT SAIN ADAPTÉ AUX BESOINS DES FAMILLES AFIN DE LES INCITER À UTILISER **DAVANTAGE LES SERVICES ET LES INSTALLATIONS DE SAINT-LAURENT ET** AINSI STIMULER L'ÉCONOMIE LOCALE.

- Aménager les parcs et les espaces verts selon l'évolution des besoins spécifiques des familles.
- 4.2 Améliorer la qualité de vie des milieux résidentiels et des espaces publics en ciblant précisément les points sensibles.
- 4.3 Assurer la gestion responsable des ressources matérielles et énergétiques.
- Maximiser le développement domiciliaire intégré en fonction de la qualité de vie des familles.
- Informer efficacement les familles au sujet de la préservation de l'environnement.

VOI FT

FAMILLE, SPORTS, LOISIR ET CULTURE

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ RÉPONDANT AUX BESOINS ET AUX INTÉRÊTS DES FAMILLES LAURENTIENNES.

- 5.1 Stimuler auprès des familles la pratique d'activités culturelles, de loisirs et sportives par une offre diversifiée, sécuritaire et à coût abordable.
- 5.2 Susciter et favoriser la concertation sur le thème de la famille entre les différents partenaires impliqués dans l'offre de services locale en matière de culture, de sports et de loisirs.
- 5.3 Favoriser la création de liens intergénérationnels.
- 5.4 Veiller à ce que les installations, les aménagements et les équipements culturels, de loisirs et sportifs répondent aux besoins des familles.
- 5.5 Favoriser l'accès et l'intégration aux activités culturelles, sportives et de loisirs aux familles vivant une problématique liée à un handicap physique et/ou intellectuel.
- 5.6 Favoriser les contacts entre parents afin de leur permettre d'échanger sur leurs expériences parentales et contribuer ainsi à la création d'un réseau d'entraide informel.
- 5.7 Susciter une plus grande utilisation par les familles des services offerts à la bibliothèque de Saint-Laurent.

VOLET

FAMILLE ET COMMUNICATIONS

AMÉLIORER DE FAÇON CONTINUE LES MOYENS ET LES OUTILS DE COMMUNICATION AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES ET DE CONTRIBUER PLEINEMENT AU MAINTIEN DE L'HARMONIE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ.

- 6.1 Développer des stratégies de communication favorables aux familles.
- 6.2 Développer un meilleur accès à l'information pour les familles tout en favorisant le sentiment d'appartenance à Saint-Laurent.

VOI FT

FAMILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

FAVORISER LE PLEIN ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES LAURENTIENNES EN LEUR FACILITANT L'ACCÈS AUX RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE.

- 7.1 Favoriser le maintien des relations harmonieuses entre les organismes communautaires et les services de l'arrondissement
- 7.2 Agir efficacement sur les problématiques socio-urbaines affectant les familles résidant dans les zones de défavorisation.
- 7.3 Faciliter l'intégration des familles immigrantes à la société d'accueil.